



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Juin/Juillet 2020/n°209

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 22 juin 2020	pages 1 à 3	■ Actes d'urbanisme	page 22
■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 2 juillet 2020	pages 4 à 21	■ État civil	page 23

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 22 JUIN 2020 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020)
Publication et affichage en date du 26 juin 2020.

Appel : 32 présents.

Françoise ASKINAZI, Diane MICHOUDET et Catherine NADO ont donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, Capucine du SARTEL et Xavier BRUNSCHVICG.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 54 : Élection du secrétaire de séance

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ Délibération n° 55 : Désignation des conseillers territoriaux supplémentaires au Conseil de terri-

toire Paris Ouest-La Défense (Rapporteur : Le maire)

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé le 1^{er} janvier 2016 un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à statut particulier dénommé la **Métropole du Grand Paris**, qui regroupe la Ville de Paris, l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les communes limitrophes qui en ont fait le choix, soit environ 7 millions d'habitants, représentés par 209 élus.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a consacré la mise en place d'un **double niveau d'intercommunalité** : celui de la **Métropole** et celui des **Territoires** : 11 Établissements Publics Territoriaux (EPT), d'au moins 300 000 habitants, assimilés à des syndicats de communes ont ainsi été mis en place.

L'établissement public territorial (EPT) dit « T4 » constitué des Villes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson, est dénommé Paris Ouest - La Défense (POLD).

En vertu de l'article L.5219-9-1 du Code général des collectivités territoriales, dans chaque commune, le ou les conseillers métropolitains de la commune sont désignés conseillers de territoire et les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au b du 1° de l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales.

Éric BERDOATI indique que le maire n'est pas membre de droit du territoire. C'est le conseiller métropolitain, élu par les habitants lors du scrutin du 15 mars 2020, qui est ce membre de droit. Comme la Ville dispose de cinq sièges, il appartient donc au Conseil municipal nouvellement installé de désigner les quatre conseillers territoriaux supplémentaires. Cette désignation se fait au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne conformément au b. du 1° de l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales.

Éric BERDOATI rappelle que lors du Conseil municipal du 8 juin, la présentation de cette délibération a donné lieu à un point de droit contesté, avec pour conséquence des débats et une suspension de séance. Le maire avait pensé d'abord proposer la mise aux voix de la délibération, laissant la possibilité de contestation par voie de recours. Après la suspension de séance et diverses interrogations, il lui a semblé plus apaisant comme solution de retirer cette délibération de l'ordre du jour et donc de ne pas procéder à la désignation des quatre conseillers supplémentaires.

Ce report a permis de vérifier le mode de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec la problématique de l'attribution du siège restant après la répartition des trois premiers sièges au quotient électoral.

DÉBAT

Pierre BOSCHE et les membres de son groupe ne comprennent pas pourquoi une différence d'interprétation du droit sur l'attribution du 4^e siège s'est traduite par le retrait unilatéral de cette délibération par le maire; le vote étant acquis, il suffisait de clarifier cette attribution qui obéit à des règles

non précisées par la législation qui définit les modalités de désignation de ces conseillers territoriaux. Le vote de cette délibération aurait dû être entériné. Il regrette que la retranscription dans le compte rendu analytique ne précise pas le déroulement de l'examen de celle-ci avec le vote et son dépouillement; en conséquence, il souhaiterait que cela soit précisé. L'interprétation des résultats par son groupe - à savoir un siège pour la liste « Pierre BOSCHE - Saint-Cloud 2020! » - lui semble valide et l'article 262 du Code électoral ne s'applique pas à l'élection des conseillers territoriaux. Il estime enfin que le privilège de l'âge doit prévaloir, comme le mentionne l'article L.2121-1 du Code général des collectivités territoriales.

Éric BERDOATI répond qu'une jurisprudence du Conseil d'État confirme la référence à l'article L.262 du Code électoral avec plusieurs arrêts qu'il a rendus. Cette référence a d'ailleurs été soulignée par Pierre CAZENEUVE lors de la précédente séance. L'élection des conseillers communautaires ou territoriaux est prévue par l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil d'État est intervenu à plusieurs reprises combler le vide juridique. En effet, cet article de loi n'indique ni le mode de calcul de la plus forte moyenne, ni le mode d'attribution du dernier siège en cas d'égalité à la plus forte moyenne. La Haute Juridiction a donc dû se positionner et trancher en conséquence. Elle a ainsi jugé qu'en cas d'égalité à la plus forte moyenne, c'est la liste qui a eu le plus grand nombre de suffrages qui emporte le dernier siège. La notion de privilège de l'âge est seulement prise en compte en cas d'égalité de suffrages et non pas dans le calcul de la moyenne.

Éric BERDOATI précise enfin que lors de la séance du conseil municipal du 8 juin 2020, un bulletin de vote de la liste de Pierre BOSCHE ne présentait pas les noms dans le bon ordre, ce qui aurait pu avoir pour conséquence de rendre nul ce bulletin de vote ou de considérer qu'il s'agissait de la présentation d'une troisième liste. Dans les deux cas, cela retirait toute possibilité de prétendre à un siège pour cette liste. Le maire va donc proposer un nouveau scrutin qui laisse l'ouverture des voies de recours prévues par la loi.

Xavier BRUNSCHVIG du groupe Saint-Cloud-Rive Gauche est favorable à une nouvelle désignation à bulletins secrets, tout en regrettant un certain amateurisme lors de la précédente séance.

Deux listes ont été déposées

- Liste *Mon parti c'est Saint-Cloud* constituée de Brigitte PINAULDT, Olivier BERTHET, Capucine du SARTEL et Nicolas PORTEIX;
- Liste Pierre BOSCHE, *Saint-Cloud 2020!* constituée de Pierre BOSCHE, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Catherine GREVELINK.

Conformément à la loi, il a été procédé à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, des quatre représentants du Conseil municipal.

Votants : 35

Votes blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 35

Liste *Mon Parti C'est Saint-Cloud* : 28

Liste Pierre BOSCHE - *Saint-Cloud 2020!* : 7

Ont été élus en qualité de délégués supplémentaires pour siéger au Conseil de territoire de l'établissement public territorial « T4 » Paris Ouest - La Défense, en sus du délégué de la Ville élu Conseiller métropolitain

Liste *Mon Parti C'est Saint-Cloud* :

- Brigitte PINAULDT,
- Olivier BERTHET,
- Capucine du SARTEL
- Nicolas PORTEIX

Pierre BOSCHE et son groupe, tout en reconnaissant le résultat du vote, contestent l'interprétation de la traduction des voix en sièges. **Xavier BRUNSCHVICG** reste dans le doute sur ce point.

La Ville sera représentée au sein du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris par Éric BERDOATI et au sein du Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense par cinq délégués, dont Éric BERDOATI, délégué métropolitain de droit, qui siège d'office et les quatre délégués supplémentaires élus ce jour.

La séance est levée à 21h40

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 26 juin 2020

Le maire



Éric BERDOATI

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 2 JUILLET 2020

sous la présidence d'Éric Berdoati, maire

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020)
Publication et affichage en date du 10 juillet 2020.

Appel : 31 présents.

Anne COVO, François-Henri REYNAUD, Claire LOUVET et Catherine NADO ont donné pouvoir respectivement à Ségolène de LARMINAT, Diane DOMAS, Jean-Christophe PIERSON et Xavier BRUNSCHVICG.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 20 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Marchés de travaux et missions consécutives (4 décisions) :

- Renouvellement de l'éclairage public des rues de Garches et de l'Yser ;
- Maîtrise d'œuvre de conception, d'exécution et de réception pour l'aménagement d'un local associatif 3 bis, rue Joséphine
- Réfection de sanitaires dans les locaux communaux : lot n° 1 : École élémentaire du Val d'or ; lot n° 2 : vestiaires du personnel à la piscine municipale (2 décisions).

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (5 décisions) :

- Déploiement d'un service de vélos électriques à usage professionnel pour les agents de la Ville ;
- Prêt de la Bibliothèque du Sénat pour l'exposition *La princesse Palatine (1652-1722)* au musée des Avelines du 15 octobre 2020 au 28 février 2021 ;

- Avenant n° 1 aux lots 1 (Réalisation) et 3 (Régie publicitaire) du marché pour la réalisation et l'impression de publications municipales et de leurs régies publicitaires ;
- Modification n° 1 au marché pour l'impression, le routage, l'affranchissement et l'envoi postal de publications municipales ;
- Mise en propreté du système d'évacuation des graisses au centre de Tamié.

Affaires juridiques et domaniales (4 décisions) :

- Avenant 1 à la convention d'occupation précaire du domaine public pour le restaurant et le salon de thé du musée des Avelines ;
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à une association ;
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (2 décisions).

Urbanisme (1 décision) :

- Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'un abri à vélos au stade des Coteaux.

Finances (2 décisions) :

- Demande de subvention à la Région Île-de-France et à la Fédération française de Football : Remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage du stade de football des Coteaux ;
- Fixation des tarifs pour les visites-conférences des expositions temporaires au musée des Avelines et des visites patrimoniales dans la ville.

Régies municipales (4 décisions) :

- Création de quatre régies d'avances pour des séjours d'été.

COMMUNICATION DU MAIRE

Je souhaite vous annoncer une excellente nouvelle. Notre collègue Claire Louvet est, depuis cette après-midi, maman pour la première fois. Elle vient d'avoir une petite Hélène. Je lui adresse, ainsi qu'à son mari, au nom du Conseil municipal toutes nos plus sincères et chaleureuses félicitations et nous leur transmettons tous nos vœux de bonheur.

Mes Chers Collègues,

Dans quelques instants, nous allons étudier le compte administratif 2019. Cet exercice, qui pour certains, peut sembler abscons, est un moment clé chaque année. En effet, le compte administratif permet deux choses essentielles : l'arrêt définitif des comptes pour l'année écoulée et quitus au maire pour sa gestion.

Une nouvelle fois, à l'analyse précise du compte administratif de la Ville de Saint-Cloud, on ne pourra que constater le sérieux avec lequel les deniers publics sont gérés dans notre commune.

En synthèse, nous dégageons un résultat net de plus de 2,8 M€. Ce résultat est le fruit d'une gestion saine et rigoureuse. Il est obtenu sans aucune augmentation de la fiscalité et, ce, malgré le double effet de la baisse des dotations corrélée à l'augmentation des péréquations. Pour illustrer mon propos, je souhaite prendre quelques indicateurs.

Le premier est celui de l'encours de la dette comparé aux recettes réelles de fonctionnement. Il est à Saint-Cloud de 48,8 %. Il est, pour les autres communes de la strate, de 76 %.

Le deuxième est celui du pourcentage des dépenses de personnel dans nos dépenses réelles de fonctionnement. Il est de 40,4 % à Saint-Cloud. Il est de 61,1 % pour les communes de la strate.

Le troisième est celui du montant de DGF perçu par habitant. Il est de 49 € à Saint-Cloud, quand il est de 198 € pour la strate.

Enfin, c'est une nouvelle fois l'occasion pour moi de dénoncer le poids inacceptable des péréquations dans notre budget. La péréquation en 2019 représente une ponction de presque 25 % de nos ressources fiscales.

Tous les indicateurs démontrent la qualité de la gestion municipale. Les Clodoaldiens me l'ont dit, à maintes reprises, lors de la campagne des élections municipales. Mais tous ces efforts, réalisés conjointement par l'équipe de la majorité municipale, les services de la Ville et les Clodoaldiens, sont affaiblis par le détournement budgétaire que représente la péréquation.

Sous couvert de grands principes affichés de solidarité, principes qui ne constituent qu'une façade aux divers parements bien dégradés, on sanctionne d'un côté la bonne gestion par le prélèvement, pour encourager la gabegie de l'autre par le versement. On est en droit de se poser la question suivante : a-t-on raison d'être vertueux dans sa gestion et rigoureux dans la dépense publique ?

Car cette mascarade que représente la péréquation est, en réalité, un artifice à peine subtil pour masquer le désengagement financier de l'État envers les collectivités. En clair, ce que l'État ne donne plus aux collectivités sous la forme de dotations, il le compense par un prélèvement sur les budgets des communes bien gérées. Je pense qu'il est grand temps de dénoncer avec force cette supercherie.

Comment expliquer à un Clodoaldien qu'en 2019 plus de 7,8 M€ ont été captés sur le budget de la Ville ? Ce prélèvement au titre des péréquations représente presque l'intégralité du produit de la taxe foncière qui est d'environ 9,5 M€. Sachant que nous ne disposerons plus très prochainement de la taxe d'habitation, si à terme l'intégralité du produit de la taxe foncière est captée par la péréquation, alors, je vous le dis, il n'y aura plus d'autonomie possible pour notre commune. Nous vivrons le paradoxe suivant : alors que nous sommes bien gérés, nous serons en quelque sorte sous tutelle de l'État. C'est un comble !

Je compte bien me battre et défendre, avec vigueur et détermination, les intérêts de la commune et des Clodoaldiens. La libre administration des collectivités n'est pas un vague concept, couché incidemment sur la constitution de la V^e République. La libre administration des collectivités, c'est un principe indispensable au bon fonctionnement de nos institutions et de la démocratie. Défendre ce principe dépasse largement les intérêts de notre commune.

Quand une cause est juste, il faut la défendre, même si sa défense est difficile.

Lors des élections municipales, nous avons proposé aux Clodoaldiens un projet. Ce projet a été largement soutenu dès le premier tour de l'élection. Il nous faut maintenant l'appliquer avec enthousiasme, créativité, rigueur et détermination. Mais, pour faire cela, la liberté d'administrer avec sérénité notre commune est indispensable.

Je crois, comme le rappelait Périclès : « *Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage.* »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, Première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

■ **Les 3 Pierrots** : Les séances de cinéma ont repris lundi 22 juin pour la plus grande joie des cinéphiles.

- Une avant-première passionnante sur *Les parfums*, suivie d'un débat, a été proposée avec une spécialiste clodoaldienne Brigitte ROMAGNÉ. Suite à la crise sanitaire et à la fermeture consécutive de l'établissement, la décision a été prise de prolonger les cartes Cinéphiles et les Pass Bac d'une durée de trois mois. La plaquette de la saison culturelle 2020-2021 sera en ligne sur le site internet des 3 Pierrots dès la semaine prochaine.

- Une présentation de saison en vidéo avec les bandes-annonces des spectacles sera bientôt en ligne. Parmi les spectacles proposés la saison prochaine, quatre ont été récompensés par un Molière : Pierre Richard (meilleur seul en scène), *La vie trépidante de Brigitte Tornado* (meilleure comédie) et *Marie des Poules* (deux Molières du privé, meilleure actrice et meilleur spectacle).

■ **La médiathèque** : Elle a rouvert : mardi 26 mai, uniquement pour les retours et le retrait de documents réservés ; vendredi 5 juin avec accès aux documents pour le rez-de-chaussée (avec maintien du fonctionnement par retrait de documents réservés pour l'Espace jeunesse). Depuis vendredi 26 juin, réouverture de l'ensemble du bâtiment. La durée de quarantaine des documents a été réduite de 10 à 3 jours. En juillet, la médiathèque participe à la manifestation nationale Partir en Livre mais en ligne uniquement.

■ **Le musée des Avelines** : Il a rouvert mercredi le 3 juin. Jusqu'au 31 juillet (date de fermeture pour l'été), le musée propose une programmation culturelle composée d'ateliers adultes et jeune public, de visites guidées des collections permanentes ; il y a aussi des visites hors les murs : ce sont des visites-croquis dans deux quartiers tous les samedis jusqu'au 11 juillet. Des jeux de piste dans les collections seront organisés en juillet avec les accueils de loisirs. Le restaurant-salon de thé La Rotonde des Avelines a pu rouvrir, en terrasse samedi 13 juin puis en totalité mercredi 17 juin.

■ **L'ECLA** : Depuis le 11 mai et l'annonce du déconfinement, il y a eu une reprise progressive des activités, d'abord à distance puis en présentiel lors de la réouverture du Carré. Au 29 juin, 73 % des activités ont repris et pour récupérer un maximum de séances non effectuées depuis le 16 mars, la saison se prolongera jusqu'au 11 juillet. Les inscriptions pour la saison 2020-2021 ont débuté le 8 juin. En raison des consignes sanitaires en vigueur, elles ne se font qu'en ligne ou par correspondance jusqu'au 11 juillet. Elles reprendront sur site à partir du mois de septembre.

■ **Patrimoine culturel** : Le chantier de restauration des peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald évolue bien. Un dernier comité scientifique est prévu lundi 27 juillet. La fin des travaux est programmée pour mercredi 27 août, date de démontage des échafaudages. Il restera à accomplir la dernière phase du chantier : l'éclairage du chœur, qui sera suivi par les services techniques.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement à l'action sociale et à la santé

■ **Commission du logement** : Elle s'est réunie déjà à deux reprises.

■ **Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**: Il a été installé et doit se réunir la semaine du 6 juillet.

■ **Plan canicule** : Le dispositif a été anticipé avec la participation active des trois agents communaux de l'Espace d'animation des Coteaux. Le fichier 2019 comprenait plus de 70 personnes identifiées, accompagnées en cas de fortes chaleurs. En 2020, plus de 4600 courriers ont été adressés aux seniors de la Ville, leur proposant, s'ils le souhaitent, de se faire inscrire sur le fichier canicule. Ainsi 80 personnes supplémentaires se sont manifestées, portant à plus de 150 le nombre de personnes suivies. Pierre CAZENEUVE remercie Jean-Christophe PIERSON des efforts de communication effectués (affiches...) qui vont dans le sens qu'il souhaitait lors de la réunion du Conseil municipal en vidéoconférence du 6 mai.

■ **Visites des établissements recevant des seniors** : Jean-Christophe PIERSON et Mireille GUEZENEC ont déjà visité les résidences Arpavie Heures Claires et Jours Heureux, la résidence Domus Longchamp, les Jardins de Saint-Cloud et Lelégard. Ces établissements bénéficient d'un personnel très professionnel et performant.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Espace naturel sensible des Coteaux** : mercredi 27 mai, six chèvres ont été accueillies dans le cadre d'un projet d'éco-pâturage urbain, muni de points d'eau, d'un abri adapté et où une clôture sécurisée a été installée. Le cheptel, auquel sera associée une brebis, est contrôlé régulièrement. La Ville, en partenariat avec l'association Espaces, souhaite ainsi mener une politique de gestion douce et raisonnée de ses espaces verts. Il s'agit d'une alternative efficace et écologique à l'entretien mécanique. Dans une démarche zéro pesticide, zéro déchet, zéro bruit, fertilisation naturelle, et également de lutte contre certaines plantes invasives, l'éco-pâturage de Saint-Cloud contribue ainsi à la préservation de la nature en ville.

■ **Mobilité douce** : Depuis le 6 juin, la Ville propose à ses agents un service de vélos à assistance électrique (VAE) destinés aux trajets urbains professionnels de courte distance. Le prestataire retenu a installé plusieurs stations VAE dans les différents sites municipaux; il assure la maintenance de la flotte. Deux arceaux sont disponibles pour le public au stade des Coteaux et aux tennis des Tennerolles; ils permettent de charger vélos ou trottinettes électriques.

■ **Distribution gratuite de compost** : En partenariat avec l'association Espaces, la Ville a organisé samedi 16 mai sur le parking du Pré Saint-Jean cette opération qui a rencontré un réel succès avec 54 composteurs vendus; elle sera renouvelée l'année prochaine au mois de mars.

■ **Travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle du Centre** : La Ville s'est engagée à prendre une part active pour lutter contre le changement climatique, en signant le contrat eau trame verte et bleue climat 2020-2024. Elle a ainsi établi un programme prévisionnel d'actions pour cette période. Le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Centre est une des principales actions inscrites pour 2020 (travaux en juillet et août). L'objectif est double : mettre en place une gestion plus durable des eaux pluviales avec le stockage d'une partie d'entre elles et la régulation de la vitesse d'infiltration et apporter de la fraîcheur dans une cour d'école dans un contexte de réchauffement climatique. D'autres établissements scolaires suivront.

■ **Poursuite des travaux dans les bâtiments de la ville** : À l'issue du protocole de Kyoto, le Parlement

européen s'est engagé à mettre en place un mécanisme de surveillance des émissions de gaz à effet de serre. En France, cela s'est traduit par l'introduction des Certificats d'Économie d'Énergie, dispositif innovant qui oblige les fournisseurs d'énergie à faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie aux bénéficiaires (ménages, collectivités, entreprises). La Ville a ainsi confié à un délégataire des travaux d'isolation dans les bâtiments communaux. Ont été réalisés entre octobre et décembre 2019 :

- Val d'or : réseau hydraulique maternelle et élémentaire; Groupe scolaire Fouilleuse : réseau hydraulique et isolation du plancher; Coteaux élémentaire : combles du bâtiment Palissy, réseau hydraulique et isolation du plancher, Centre maternelle et élémentaire : combles et réseau hydraulique; Montretout élémentaire : combles et réseau hydraulique; Hôtel de ville : combles du bâtiment annexe; Crèche la Farandole : réseau hydraulique.

Ont été réalisés début 2020 : un logement à l'école Montretout maternelle, le réseau hydraulique de la villa des Tourneroches, les combles du Carré.

■ **Tri du papier dans les écoles** : À la rentrée 2019, sur la base du volontariat, les groupes scolaires de Montretout et des Coteaux ainsi que l'école maternelle Pasteur ont reçu des corbeilles de couleur jaune pour le tri du papier dans les classes. Un élève responsable vide quotidiennement la corbeille dans le container à couvercle jaune de l'école. En 2020, les autres écoles de la Ville ont souhaité s'inscrire dans cette démarche et seront équipées de corbeilles pour le tri : groupe scolaire Fouilleuse, écoles du Centre et du Val d'or.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Déconfinement** : L'activité a été intense durant cette période où il fallait réussir la reprise des activités des secteurs scolaires, périscolaires et des séjours, avec comme motivation essentielle : permettre la sociabilisation, l'équilibre et la poursuite des apprentissages des enfants de Saint-Cloud. Entre le 30 mai et le 19 juin, plus de neuf protocoles sanitaires se sont succédé, mis en œuvre au sein des écoles en partenariat avec l'Éducation nationale et les accueils de loisirs, pour préparer aussi les séjours des vacances d'été. Depuis le 22 juin, date fixée par le

Gouvernement pour le retour à un enseignement en présentiel, l'ensemble des services périscolaires a été assuré (cantine, accueils du soir et du mercredi, études) à l'exception de l'accueil du matin, pour lequel un échelonnement de l'arrivée des enfants reste en vigueur. Cette mise en place a répondu aux attentes des familles. Dans toutes les écoles de Saint-Cloud, le taux de présence des enfants était de 84 % le 23 juin et de 95 % le 30 juin. Pendant les temps périscolaires, le taux de présence de 5 % le 25 mai est passé à 17,5 % le 26 juin. Le dispositif des 2S2C (Sport Santé Culture Civisme), annoncé par le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse le 21 avril pour accompagner le premier déconfinement du 11 mai, n'a pas été mis en place par la Ville. En effet, les familles, dans leur ensemble, étaient plus en attente d'un enseignement, qu'il soit en présentiel ou en distanciel, que d'un mode de garde. Il a été proposé, pour celles qui le souhaitaient, de recevoir leurs enfants à l'accueil de loisirs du mercredi. Il faut souligner l'implication forte des directeurs d'écoles, des enseignants et des services de la Ville. Tous ont su assurer ces deux phases de déconfinement, et ont permis, dans les meilleures conditions, la poursuite de l'instruction et le soutien aux familles.

■ **Séjours d'été** : Soucieuse de répondre à une forte demande et consciente de l'importance des séjours tant sur le plan ludique que sur le plan éducatif, contrairement à de nombreuses collectivités, la Ville a souhaité proposer une offre de séjours pour l'été, adaptée au respect des protocoles sanitaires. 335 enfants partiront ainsi en vacances.

■ **Accueils de loisirs**: Ils sont ouverts pendant les trois premières semaines de juillet avec une offre de plus de 500 places. En moyenne, 265 enfants sont inscrits chaque semaine pendant l'été.

■ **Stages de réussite éducative** : Comme chaque année, la Ville, en partenariat avec l'Éducation nationale, les organise la première et la dernière semaine des vacances d'été. Sont concernés 23 enfants, identifiés par les enseignants, comme ayant besoin d'un soutien. Ils répondent en partie aux objectifs du dispositif des « vacances apprenantes », destinés aux « quartiers prioritaires de la politique de la ville » dont ne fait pas partie Saint-Cloud.

■ **Carte scolaire** : Suite à la réunion de la commission départementale de l'Éducation nationale du 25 juin, il a été décidé pour Saint-Cloud la fermeture d'une classe à l'école élémentaire du Val d'Or

et l'ouverture d'une classe à l'école maternelle des Coteaux. Une directive de l'Éducation nationale stipule que, dès la rentrée 2020, les classes de grande section de maternelle seront dédoublées dans les secteurs d'éducation prioritaire, et que progressivement, les classes de grande section, CP et CE1 des autres territoires seront limitées à 24 élèves. La Ville a enregistré 424 inscriptions scolaires pour la rentrée 2020 et a étudié en commission 71 demandes de dérogation ayant abouti à 49 acceptations (soit 69 %).

■ **Inscriptions périscolaires** : Le dossier de rentrée 2020-2021 a été mis à disposition des familles mercredi 27 mai. 942 dossiers déposés par les familles ont été validés. Certaines familles l'ont rempli avec l'aide d'un agent du guichet unique.

■ **Travaux d'été dans les écoles** : L'effort conséquent de la Ville pour entretenir le patrimoine scolaire se traduit encore cet été par différents travaux. En plus de la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Centre, il faut noter la poursuite de la rénovation de l'école élémentaire du Val d'Or.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

■ **Travaux d'été** : Rue Armengaud : Un tapis de chaussée et un marquage pour les deux roues sont prévus. - Rue de Garches et rue de l'Yser : Réfection de l'éclairage public.

■ **Bandes cyclables** : Rues Dailly et Gounod : Le projet prévu d'une voie dans le sens montant jusqu'à la rue de Émile-Verhaeren attend l'accord du Conseil départemental pour sa réalisation. Passage Calvaire/Tassigny : Le projet est finalisé et doit être programmé. Double sens cyclable : Il a été effectué rue de Crillon et rue Michel-Salles.

■ **Dispositifs pour les cyclistes** : 20 attaches vélos ont été posées depuis le début de l'année. Cinq vont l'être rue d'Orléans. Des panneaux « Cédez le passage vélo » ont été mis en place sur le boulevard de la République. 31 sont programmés pour être installés rapidement.

■ **Stations de recharge pour véhicules électriques** : Six stations sont déjà opérationnelles : 2, boulevard de la République, avenue du Maréchal-Foch, rue du Mont-Valérien, boulevard Senard, allée des gymnases. Trois autres sont programmées : rue Gaston-La-Touche, rue d'Orléans et rue Armengaud.

■ **Dépôts sauvages** : La Ville doit faire face à un

nombre important de dépôts sauvages qui se développent à plusieurs endroits, ce qui pose problème pour la salubrité publique et crée un surcroît de travail pour les services. La municipalité en appelle au civisme des citoyens.

Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Urbanisme

■ **Commission de déclaration préalable de travaux :** La première réunion de cette commission non obligatoire instituée par le Conseil municipal qui regroupe les élus de quartier et Pierre BOSCHE, représentant l'opposition, s'est tenue jeudi 25 juin. Cette commission rend un avis sur les déclarations préalables présentées (travaux ne relevant pas des permis de construire). La prochaine réunion est fixée jeudi 16 juillet à 8 h 30. 47 demandes ont ainsi été traitées depuis le début de l'année. 32 sont actuellement en instruction.

■ **Permis de construire :** 20 sont actuellement en instruction, 25 ont été délivrés depuis le début de l'année.

■ **Permanence au service de l'Urbanisme :** En plus des rendez-vous accordés aux particuliers par l'adjoint au maire, il tiendra une permanence les mercredis de 15 h à 19 h, dès le mois de septembre.

Anciens combattants

■ **Cérémonie de l'Appel du 18 juin :** Le 80^e anniversaire de l'Appel historique du Général de Gaulle s'est tenu, vu le contexte sanitaire, en « mode dégradé » en présence du maire, de la présidente du Comité d'entente des anciens combattants et du président du Souvenir français. Des remerciements sont adressés aux services de la Ville pour la logistique prévue dans des circonstances particulières.

■ **Cérémonie du mardi 14 juillet :** La cérémonie traditionnelle est annulée. Une manifestation rendra hommage au personnel soignant ; une gerbe sera déposée à 10 h, par le maire au Monument aux Morts place Charles-de-Gaulle, en présence du directeur du Centre Hospitalier des 4 Villes.

■ **Avenir des activités patriotiques :** Une réflexion est menée avec le Comité d'entente sur le problème du renouvellement des bénévoles au sein de ces associations. Une rencontre a eu lieu

avec les responsables de la Délégation militaire départementale. Des propositions de redynamisation seront proposées dans les prochains mois.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille, excusée, rapportée par Ségolène de LARMINAT

■ **Déconfinement dans les établissements de petite enfance :** Il s'est bien passé ; les mesures sanitaires ont pu se mettre en place sans aucune difficulté. Les contraintes du guide ministériel ont obligé à réduire l'amplitude horaire tout en satisfaisant un plus grand nombre de familles.

■ **Fermetures estivales :** Les crèches municipales fermeront du vendredi 10 juillet au soir au mercredi 15 juillet au matin. La fermeture d'été est prévue du vendredi 31 juillet au soir au mardi 1^{er} septembre au matin (le lundi 31 août étant consacré à la journée pédagogique).

Anne COVO adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel de ce secteur pour tout le travail accompli en ces périodes tourmentées, ayant eu à cœur d'œuvrer pour le bien des petits Clodoaldiens et de leurs familles.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Installations sportives :** Des protocoles d'utilisation ont été élaborés en tenant compte des directives du Ministère des sports, de l'ARS, des Fédérations et chaque section sportive.

■ **Stages d'été :** Ils ont été proposés début juillet et fin août et sont complets. 80 places sont prévues contre 36 l'année passée.

■ **École municipale des sports terrestres :** Les inscriptions ont commencé début juin sur Internet. 20 % des places sont actuellement réservées.

■ **École municipale des sports aquatiques :** Les inscriptions, en partie dématérialisées, débutent ce 2 juillet par Internet.

■ **Rénovation de court de tennis :** Le troisième court de tennis des Tennerolles sera rénové à la fin du mois de juillet.

■ **Distribution de masques :** Le personnel du Pôle Sportif a distribué au gymnase Fouilleuse les masques aux habitants non électeurs dans la ville.

■ **Incident à la piscine municipale des Tourneroches :** samedi 27 juin, une partie du faux plafond est

tombée. La Ville prendra toutes dispositions pour la réouverture de cet établissement, prévue lundi 31 août.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

■ **Soutien au commerce et à l'artisanat** : Suite à la crise sanitaire, afin de permettre aux commerçants de redémarrer au mieux leur activité, il a été accordé, à un certain nombre d'entre eux, l'agrandissement de leur terrasse et la gratuité si elle est votée ce soir.

■ **Vie commerciale** : Malgré un contexte difficile, de nouveaux commerces s'installent : Quartier Coteaux/Bords de Seine : Panier livré, 13, avenue de Longchamp. Primeur Bio, livraison à domicile prévue. Quartier Centre/Village : Nouveau restaurant Nha-que, 18, rue Royale, cuisine gastronomique vietnamienne.

■ **Dispositions transitoires - marché des Avelines** : Onze commerçants seront installés à l'intérieur de la halle couverte provisoire, mise en place côté allée des Villes-Jumelées. Le déménagement des commerçants aura lieu mardi 21 et mercredi après-midi 22 juillet. Le marché des Avelines sera ouvert le mercredi matin. Le premier marché à Stella aura lieu samedi 25 juillet.

■ **Fermeture annuelle des marchés** : Les marchés du Centre et des Milons seront fermés en août. Le marché provisoire de Stella reste ouvert.

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines** : Le projet évolue bien. Tous les matériaux ont été choisis. L'organisation intérieure, l'aménagement paysager, et la sélection du mobilier sont définis. La démolition débute fin juillet.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France 2020** : Il s'élève pour Saint-Cloud à un peu plus de 2 834 000 € pour une prévision budgétaire de 3 200 000 €. Le FPIC n'a pas encore été notifié.

■ **Subventions liées à la crise sanitaire** : Deux subventions exceptionnelles ont été annoncées pour accompagner les communes dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 : 20 000 € de la Métropole du Grand Paris et 312 670 € du Conseil départemental (10 € par habitant).

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (État-civil et affaires générales) et à la politique de handicap

■ **Organisation des services de l'État civil et des Affaires générales** : L'accueil du public a repris. Les rendez-vous ont été étendus pour accueillir un nombre de personnes plus important. Depuis le 2 juin, les rendez-vous pour l'instruction des pièces d'identité (passeports et cartes nationales d'identité) ont été organisés en adaptant les horaires afin que les usagers n'aient pas à se croiser. Il est constaté, depuis la reprise, une forte activité avec une demande importante pour les pièces d'identité.

■ **Célébration des mariages** : Elle a repris début juin. Le nombre de personnes autorisées à y assister est de 30 au maximum pour respecter les règles de distanciation physique imposées par la crise sanitaire.

■ **Décès** : Il y a eu une hausse des décès lors du mois d'avril liée au Covid-19. En mai, le nombre de décès est à peu près similaire à celui de l'an passé.

■ **Cimetière** : Le Comité du Syndicat intercommunal du SIFUREP, auquel la Ville adhère, s'est tenu mardi 16 juin. Un point a été établi sur la pandémie de Covid-19. Le Comité a modifié et adapté ses pratiques afin d'assurer la continuité de ses missions de service public et notamment la prise en charge des indigents. Il a été pointé l'évolution quasi-quotidienne des textes réglementaires durant la période de confinement, ce qui n'a pas simplifié l'efficacité du service. En Île-de-France, on dénombre entre 7 000 à 8 000 morts de plus et 1 000 à 2 000 morts pour chaque département de la Petite couronne, essentiellement entre fin mars et début mai.

■ **Tirage au sort des jurés d'assises** : 60 Clodoaldiens ont été tirés au sort pour siéger au sein de la Cour d'assises au mois de septembre.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Annulation des grands évènements** : Le maire a pris la décision d'annuler l'ensemble des grands évènements municipaux et associatifs du mois de septembre, suite à l'intervention du Président de la République du 14 juin 2020 où celui-ci a rappelé qu'il fallait éviter au maximum les rassemble-

ments. Le Forum des associations, le Challenge tennis inter-quartiers et le Grand apéro ne pourront malheureusement pas avoir lieu cette année. Les événements reprendront début octobre avec la Semaine Bleue, seulement si les conditions sanitaires le permettent.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité, à la prévention et au stationnement

■ **Stationnement en voirie** : La crise sanitaire a conduit la municipalité à décider, en lien avec le délégataire INDIGO, la gratuité du stationnement en voirie à partir du 17 mars, date de début du confinement. Le stationnement en zone rotative a été rendu à nouveau payant à compter du 11 mai, date de fin du confinement, pour contribuer à la reprise économique en facilitant le stationnement à proximité des commerces et services. Le stationnement en zone résident est de nouveau payant depuis mardi 2 juin, le 1^{er} juin étant férié. Afin de ne pas pénaliser les Clodoaldiens abonnés au stationnement payant à la date du 17 mars dernier, les abonnements mensuels ont été reconduits jusqu'au 30 juin, les abonnements trimestriels l'ont été jusqu'au 31 août, les abonnements annuels ont été prolongés de trois mois. En parallèle, l'ANTAI (Agence nationale de traitement informatisé des infractions) en charge de l'émission des FPS (Forfaits post stationnement) a prorogé le délai de paiement des FPS émis du 12 mars au 23 juin jusqu'au 23 août (délai d'un mois habituellement). L'ANTAI a sursis, par une décision unilatérale, à l'envoi des FPS émis depuis le 11 mai. Ces FPS seront adressés par l'ANTAI à compter du 1^{er} juillet. Cette situation a amené certains usagers à s'interroger sur la non réception d'un FPS. Dans ce cas, la Police municipale communale, sur demande, les références des FPS concernés.

■ **Opération tranquillité vacances** : Comme chaque année, à l'approche des vacances d'été, cette opération constitue un service de sécurisation, mis en œuvre par la Police nationale en liaison étroite avec la Police municipale, à travers des patrouilles de surveillance. Ce service, entièrement gratuit, est destiné aux particuliers comme aux commerçants tout au long de l'année. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire, au moins cinq jours avant sa date de départ, soit en se présentant au Commissariat muni d'un justificatif d'identité et de domicile, soit par mail auprès de la Police municipale, soit encore via le site service-public.fr. L'ensemble des informa-

tions utiles sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Edith SAGROUN, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Edith SAGROUN est particulièrement heureuse de conserver la délégation à la jeunesse et remercie le maire d'avoir donné suite à sa demande. Ces six prochaines années vont être l'occasion de développer ensemble une politique jeunesse autour de cinq axes en prenant davantage appui sur les liens créés ou à créer entre le tissu associatif (la Passerelle, l'APAJ et l'ECLA), le service Jeunesse de la ville, l'Accueil Jeunes, les collèges et lycées ainsi que les parents d'élèves, les élèves et étudiants eux-mêmes. Construire des liens sera une de ses missions principales pour réussir ensemble cette politique.

■ **Les objectifs pour la jeunesse à Saint-Cloud :**

- **Favoriser le parcours des jeunes** : Lutter contre le décrochage scolaire, mettre en place du soutien scolaire, encourager les expériences professionnelles dès le collège.
- **Valoriser les talents et l'engagement des jeunes** : Apporter un soutien financier de la Ville dans le cadre des Bourses Initiatives Jeunes, valoriser le Conseil des Jeunes et ses projets, permettre aux jeunes de se rendre utile en favorisant le bénévolat auprès d'associations.
- **Accorder une plus large place aux jeunes dans la ville** : Réfléchir à l'ouverture d'un nouvel Accueil Jeunes dans un autre quartier de la ville ou développer des aménagements urbains appropriés.
- **Travailler sur la sensibilisation à l'écocitoyenneté** : Initier au recyclage, créer une page BD sur l'écologie dans Saint-Cloud magazine, prévoir des actions liées à l'environnement.
- **S'adapter aux nouveaux modes de communication utilisés par la jeunesse** : Chaque action menée durant ce mandat sera intégrée autour de ces thématiques pour rendre la politique jeunesse lisible et concrète.

■ **Nouvelle campagne de renouvellement du Conseil des Jeunes 2020-2022** : Cette campagne est lancée dans *Saint-Cloud magazine* et concerne les élèves de la 4^e à la 1^{re} qui sont invités à postuler. Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à envoyer avant le 25 septembre à l'attention du maire à l'hôtel de ville. Edith SAGROUN, en présence de Pascal LOUAP de l'APAJ, recevra les candidats début octobre.

■ **Rapprochement militaires/Jeunesse** : Organisées avec la délégation militaire départementale, des demi-journées seront organisées au mois d'août au Mont-Valérien.

François Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands événements, excusé, rapporté par Diane DOMAS

■ **Réunion des présidents d'association du jeudi 25 juin** : Cette réunion a permis d'échanger et de proposer des solutions aux associations. Le tissu associatif a été mis à rude épreuve depuis le début de la crise et ne doit pas être davantage fragilisé. Afin d'accompagner au mieux les associations tout au long de la saison 2020/2021, il a été proposé un ensemble de dispositifs susceptibles de pallier la suppression du Forum des associations, rendez-vous incontournable de la rentrée, véritable temps fort très apprécié des Clodoaldiens. Ainsi, le numéro du Saint-Cloud Magazine du mois de septembre sera en partie consacré aux associations participant traditionnellement au Forum. Une page leur sera aussi dédiée sur le site Internet de la Ville www.saintcloud.fr

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Action menée par le Centre communal d'action sociale et la mairie pendant la période du confinement (17 mars au 12 mai)**: Dès l'annonce du confinement, le service social de la Ville a été en rapport permanent avec les deux EHPAD, les deux résidences autonomie et la résidence pour personnes âgées, en offrant des masques, du gel ainsi que des gants et des sur-blouses pour le personnel. Chaque jour, le CCAS a assuré un accueil téléphonique et a reçu sur rendez-vous 215 personnes âgées, non connues des services, pour des demandes d'aide à la personne, de télé-alarme, des livraisons de courses et de masques. 3683 appels ont été donnés par l'Espace animation des Coteaux, soit 95 appels par jour en moyenne, 845 appels et 645 mails ont été reçus à la mairie. Sept distributions de masques ont eu lieu : 1288 masques ont été portés à domicile à partir du 4 mai, c'est-à-dire une semaine avant le déconfinement, par douze agents, ainsi que 150 masques pour les seniors des trois résidences. 363 chèques d'accompagnement personnalisé ont été distribués dans 29 foyers pour une somme de 4300 €. Des remerciements sont à adresser aux agents municipaux, aux assistantes sociales,

aux associations : Croix-Rouge, Clic Gerico, Aide et maintien à domicile, Restos du cœur... Il faut y associer les restaurants de la ville qui ont offert des repas portés dans les résidences autonomie, l'APAJ pour l'impression des autorisations de déplacement, en particulier chez les médecins et pour les laboratoires, la solidarité entre voisins qui n'a laissé personne seul et aussi les actions individuelles comme l'envoi de dessins, de poèmes, de mails dans les résidences autonomie.

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Il rouvrira le 1^{er} septembre. Les seniors des Coteaux, inscrits au plan canicule et au Clic Gerico, recevront par courrier un cahier de vacances ; des exemplaires seront disponibles au Centre communal d'action sociale. Ce cahier sera également consultable sur le site Internet de la Mairie. Bonnes vacances à tous !

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

■ **Hygiène et sécurité** : La visite du centre de Tamié, a été réalisée la semaine dernière et un avis favorable pour le fonctionnement de l'établissement devrait être rendu.

■ **Bâtiments communaux** : Travaux réalisés : Parmi les travaux terminés récemment malgré les diverses entraves dus au confinement, on peut noter : la livraison des nouveaux locaux situés dans les Bureaux de la Colline qui doivent accueillir les archives de la ville ; la restauration du monument aux morts de Montretout.

■ **Travaux qui débutent dans les écoles** : restauration des toilettes du préau de l'école du Val d'or, faux plafonds et éclairage de la maternelle des Coteaux, stores de l'école du centre maternelle et élémentaire, réfections des toilettes du conservatoire et des vestiaires du personnel de la piscine.

■ **Stade des Coteaux** : Le remplacement de la pelouse synthétique du stade des Coteaux, malgré les contraintes du confinement, ne prendra pas de retard et sera livré fin octobre comme prévu.

Laurent MONJOLE, conseiller municipal délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transport

■ **Projets d'infrastructures de transports** : Des discussions sont en cours avec les parties prenantes pour les deux projets qui concernent Saint-Cloud : la gare du Grand Paris et l'aménage-

ment-extension de la gare ferroviaire actuelle. Le Conseil municipal sera directement informé lors des étapes importantes de ces projets.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Espace naturel sensible des Coteaux** : Il faut rappeler qu'il est strictement interdit aux visiteurs de s'approcher des chèvres et de les nourrir. Des panneaux distinctifs ont ainsi été apposés en ce sens.

■ **Propreté communale** : Il est rappelé qu'il est interdit de jeter les masques ou autres débris sur la voie publique et dans les espaces verts en particulier.

■ **Déjections canines** : Les propriétaires de chiens doivent éviter les déjections au milieu des massifs fleuris ainsi que sur les trottoirs.

« Soyons responsables dans cette ville où il fait bon vivre! »

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 56 : Élection du secrétaire de séance**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 57 : Avis sur le compte de gestion 2019 du comptable public**

Le Conseil municipal émet un avis favorable unanime à l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019, qui corrobore les résultats du compte administratif 2019 du maire.

■ **Délibération n° 58 : Élection du Président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2019**

Le vote du compte administratif devant l'Assemblée délibérante nécessite l'élection d'un président de séance autre que le maire, qui ne peut être juge et partie et doit donc se retirer. **Le Conseil municipal élit à l'unanimité Ségolène de LARMINAT, Première adjointe au maire, pour présider la séance durant la présentation et le vote du compte administratif 2019.**

■ **Délibération n° 59 : Adoption du compte administratif 2019**

Nicolas PORTEIX, en préalable, rappelle que le compte administratif donne les résultats de l'exécution du budget de l'année précédente. Il compare à cette fin les prévisions et les réalisations en dépenses et en recettes.

Le vote du compte administratif vaut arrêt définitif des comptes et donne quitus au maire de sa gestion pour l'exercice considéré. **Nicolas PORTEIX** en résume les principales données qui se présentent ainsi :

Section	Économies sur les dépenses réelles	Différences sur les recettes réelles	Ensemble
Fonctionnement	+871 416,97 €	+1 650 836,06 €	+2 522 253,03 €
Investissement	+1 447 662,66 €	-1 164 093,80 €	+283 568,86 €
Résultats globaux	+2 319 079,63 €	+486 742,26 €	+2 805 821,89 €

- L'historique des résultats nets des exercices:

Exercices	Fonctionnement	Investissement	Résultat net excédentaire
2013	2 928 660,42 €	-2 306 226,26 €	622 434,16 €
2014	1 876 910,33 €	- 1 545 390,11 €	331 520,22 €
2015	2 680 418,45 €	-1 076 390,14 €	1 604 028,31 €
2016	3 972 979,06 €	-1 813 250,01 €	2 159 729,05 €
2017	5 161 325,02 €	-3 383 412,79 €	1 777 912,23 €
2018	4 951 300,04 €	73 941,70 €	5 025 241,74 €
2019	8 454 766,44 €	- 5 648 944,55 €	2 805 821,89 €

Les faits marquants de l'année 2019 :

La création du Territoire « Paris Ouest La Défense » (POLD) au 1^{er} janvier 2016 a eu pour conséquence la mise en place de nouveaux flux financiers :

- en recettes : la commune perçoit de :
 - L'État : la part départementale de fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti),
 - La Métropole du Grand Paris : la dotation part salaire et la part communale garantie de fiscalité économique (attribution de compensation),

- en dépenses : la commune reverse à cet établissement public territorial dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) :

- La part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
- La dotation part salaire (fiscalité économique),

Pour 2019, le montant total du FCCT versé par la ville a été de 7 993 581 € (7 786 310,51 € en 2018). Ce montant résulte du pacte fiscal et financier négocié entre les 11 communes, permettant un équilibre entre chacune d'elles.

L'évolution de la DGF et des péréquations depuis 2016 :

Recettes	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Évolution CA 2019/CA 2018	
DGF	2 790 189 €	2 040 140 €	1 760 769 €	1 534 797 €	-225 972 €	-12,83 %

Dépenses	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Évolution CA 2019/CA 2018	
FSRIF	2 675 050 €	2 692 167 €	3 198 159 €	3 136 149 €	-62 010 €	-1,93 %
FPIC	2 306 039 €	2 083 951 €	3 186 936 €	3 176 268 €	-10 668 €	-0,33 %
TOTAL	4 981 089 €	4 776 118 €	6 385 095 €	6 312 417 €	-72 678 €	-1,13 %

Le FPIC demandé au territoire POLD a été d'un montant de 57 446 020 € (57 579 711 € au CA 2018), réparti de la manière suivante :

- 17 642 551 € payé par l'EPT (17 642 554 € au CA 2018) : 1 469 395 € pour la part de Saint-Cloud (Somme identique au CA 2018),
- 39 803 469 € payé par les communes membres (39 937 157 € au CA 2018): 3 176 268 € payé par Saint-Cloud (3 186 936 € au CA 2018).

Ainsi, la contribution totale de la ville au FPIC au titre de l'année 2019 a été de 4 645 663 €.

La section de fonctionnement est excédentaire en 2019 (+8 454 766,44 €) grâce essentiellement à :

- des recettes réelles supérieures aux prévisions budgétaires : +1 650 836 €. Ainsi sont supérieures aux prévisions: la fiscalité locale (+238 243 €), les produits des services (234 070 €), les dotations et participations diverses (subventions) dont pour l'essentiel la subvention de la Caisse d'allocations familiales pour les établissements de Petite enfance : +212 000 €, les revenus des immeubles : +425 532 € avec un reversement important de la société délégataire du stationnement payant, les produits exceptionnels liés aux remboursements sur frais d'actes ou de contentieux et aux pénalités appliquées aux fournisseurs: +215 181 €.
- des dépenses réelles inférieures aux prévisions budgétaires : -871 416 € réparties sur différentes imputations dont essentiellement les charges à caractère général : -690 892 € : travaux sur voirie, maintenance, contrats, télécommunications, formation... les charges de personnel (-117 691 €) dont la baisse est la conséquence d'une gestion très rigoureuse des effectifs et de la rationalisation de la gestion des postes, les charges financières avec une baisse de 51 652 € liée pour l'essentiel au remboursement des intérêts d'emprunts...

La section d'investissement présente un déficit global de 4 928 180 € en raison des cessions foncières réalisées. Compte tenu des résultats antérieurs (-99 350 €) et des restes à réaliser (-621 413 €), le résultat de clôture de la section d'Investissement fait apparaître un déficit de 5 648 944 €. Ce résultat s'explique par :

- des recettes réelles inférieures aux prévisions : -1 164 093 €, avec un emprunt non mobilisé en totalité :
- 1 492 066 €, une baisse des recettes des subventions d'équipement (-118 646 €) en raison du décalage de calendrier sur les opérations financées dans

le cadre du contrat de développement, signé avec le Conseil départemental, Il faut noter cependant des dotations supérieures aux prévisions : +561 439 €, liées à la taxe d'aménagement et au Fonds de compensation de la TVA qui génère à, lui seul 234 025 € de recettes supplémentaires...

- des dépenses réelles inférieures aux crédits inscrits : -1 447 662 € avec le report d'opérations de préemption commerciale, de prestations informatiques et d'études sur des projets fonciers, de la signalétique des bâtiments communaux; cette diminution s'explique aussi par des économies réalisées grâce à une politique d'optimisation des coûts, notamment sur les acquisitions de matériel informatique (économie substantielle de 80 000 €).

La dette de la Ville, qui baisse chaque année depuis plusieurs exercices, est de 971 € par habitant au 31 décembre 2019 (1 068 € par habitant au 31 décembre 2018); la moyenne de la dette dans les villes des Hauts-de-Seine était de 1 427 € par habitant au 31 décembre 2018.

DÉBAT

Xavier BRUNSCHVICG du groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* a le sentiment en écoutant la présentation des résultats de l'exercice 2019 que « tout est formidable ». Il souhaite apporter des nuances à ce contentement.

- La masse salariale de 40 % à Saint-Cloud représente une part des dépenses de fonctionnement moins importante comparée à de nombreuses autres villes de la même strate mais ce n'est pas, selon lui, un indicateur totalement fiable de saine gestion. Certaines villes ont en effet décidé de déléguer une grande partie de leurs missions de service public et ont ainsi une masse salariale moindre. Cela se compense avec des prestations de service qui sont augmentées d'autant.
- Il est en plein accord avec le maire pour dire que les péréquations que subit la Ville sont excessives. Elles masquent en partie un désengagement de l'État. Il partage aussi le principe de libre administration des communes « *qui ne doit pas être cependant un moyen de s'absoudre de tout devoir de solidarité vis-à-vis des communes qui ont des besoins plus importants* ». Mais il entend de manière redondante cette même formulation que les villes bien gérées sont dans l'obligation d'être prélevées pour apporter de l'aide aux villes mal gérées. Cela lui semble un peu caricatural. Il est plus facile d'être maire d'une ville comme Saint-Cloud que d'être maire d'une ville déshéritée.

- Il se demande enfin si le fait d'avoir un excédent budgétaire important - cette année : 8 millions d'euros -, est vraiment un signe de bonne gestion. Est-ce qu'une ville qui n'investit pas présente un signe de bonne gestion ? Il n'en ai pas persuadé. **« Est-ce que c'est un signe de bonne gestion de ne pas construire de pistes cyclables, de ne pas ouvrir chaque année la piscine au mois d'août ou après le confinement, de payer 1,2 million d'euros d'amende chaque année parce qu'on ne construit pas du logement social ? »**

Il votera cependant pour le compte administratif, estimant que les comptes présentés sont sincères et qu'il n'y a pas de gabegie tout en estimant que la gestion de la ville reflète des choix politiques auxquels son parti et lui-même ne peuvent adhérer.

Ségolène de LARMINAT s'étonne des propos de Xavier BRUNSCHVICG qui font penser que la Ville n'investit pas. Ce n'est pas ce qui ressort du compte administratif.

Nicolas PORTEIX, à propos de la péréquation, indique qu'il ne s'agit pas de dire que les Villes qui la perçoivent sont mal gérées mais plutôt d'affirmer qu'elles n'ont aucune obligation de revenir à une autre gestion puisque le versement des fonds qui leur sont octroyés n'est pas contrôlé. Elles n'ont donc aucune contrainte à l'inverse des villes ponctionnées. En matière d'investissement, la Ville a beaucoup fait. Le bilan sur le dernier mandant se situe entre 50 et 60 millions d'euros, avec un endettement maîtrisé. Avec la crise que nous connaissons, l'excédent budgétaire 2019 sera le bienvenu pour faire aux difficultés et c'est une preuve de saine gestion. Enfin, en matière de logement social, la ville ne paie pas cette amende. La Ville est bien gérée.

Pierre BOSCHE fait deux remarques: Sur les dépenses de fonctionnement, il estime qu' « on ne peut pas à la fois année après année se lamenter de l'augmentation de la péréquation et année après année sous-dépenser. Saint-Cloud confirme, qu'année après année, l'État a raison d'augmenter la péréquation puisque année après année la Ville sous-dépense dans ses frais de fonctionnement, cela veut dire qu'elle n'en a pas besoin. On ne peut pas à la fois se féliciter d'avoir un excédent de fonctionnement et déplorer l'augmentation de la péréquation ». Il estime que sous dépenser le budget d'investissement n'est pas une bonne nouvelle. Il y a donc incapacité à réaliser les projets qui sont retardés, reportés. Il précise que la présentation de Nicolas PORTEIX est claire et détaillée, avec un nombre d'informations suffisantes pour se prononcer.

Nicolas PORTEIX répond que l'exécution d'un budget nécessite un devoir de prudence en surestimant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il n'y a aucune obligation à dépenser tout ce qui a été prévu au budget, bien au contraire. Il faut optimiser les projets, les rentabiliser car c'est de l'argent public.

Le Conseil municipal approuve unanimement le compte administratif 2019, résultat de l'exercice 2019 du budget de la ville, **qui fait apparaître un excédent global de clôture de 2 805 821,89 €**. Le maire n'a pas pu prendre part au vote, conformément à la loi.

■ **Délibération n° 60 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2019, **décide d'affecter une partie de cet excédent de fonctionnement, soit 5 648 944,45 € au financement des dépenses d'investissement ; le solde positif de 2 805 821,89 € est repris en section de fonctionnement.** (Xavier BRUNSCHVICG et Catherine NADO du groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* s'abstiennent).

■ **Délibération n° 61 : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2019**

Les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer chaque année sur le *bilan des acquisitions et des cessions immobilières* opérées sur leur territoire. **Le Conseil municipal prend acte du bilan 2019** annexé au compte administratif :

1) Les acquisitions foncières :

- Ensemble immobilier du 42, boulevard de la République dans le cadre du projet des Avelines : 695 000 €
- Trois emplacements de stationnement aux Bureaux de la Colline : 24 000 €
- Immeuble au 5 bis, rue d'Orléans : 585 000 € (5^e année de paiement, échelonné sur 6 ans, soit au total 3 500 000 €),
- Deux parcelles aux 9, rue Sevin-Vincent et 10 bis, rue de Garches : 764 414 € (2^e année de paiement, échelonné sur 3 ans, soit au total 2 293 243 €). Les terrains ont été rachetés à l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France) dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de « La Source ».

2) Les cessions foncières :

- Pavillon situé 1, avenue Romand (occupé précédemment par la Poste) : 1 300 000 €
- Emplacements de stationnement de l'ensemble immobilier 38-40, boulevard de la République à Immobilière 3F pour la réalisation du projet de réhabilitation du marché des Avelines: 473 850 €
- Trois emplacements de stationnement aux Bureaux de la Colline : 30 000 €.

■ Délibération n° 62 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020 : modification liée à l'annulation de manifestations

Les subventions aux associations pour l'année 2020 ont été attribuées par vote du Conseil municipal le 19 décembre 2019. L'association Plus de Sons devait organiser le festival Rock en Seine les 28, 29 et 30 août 2020. L'association Espace Clodoaldien de Loisirs et d'Animations (ECLA) avait prévu de programmer la deuxième édition de la Nuit au Carré le 25 avril 2020. La crise sanitaire actuelle et la décision de confinement applicable entre le 17 mars et 11 mai 2020 ont conduit à l'annulation de ces manifestations. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la subvention de 55 000 € accordée à l'association Plus de Sons, au titre de l'année 2020 et la subvention exceptionnelle de 15 000 € accordée à l'association Espace Clodoaldien de Loisirs et d'Animations (ECLA); le maire ou l'élu délégué sont autorisés à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financements signées entre la Ville et ces deux associations.**

■ Délibération n° 63 : Remboursement aux usagers des prestations annulées pendant la crise sanitaire.

La crise sanitaire actuelle et la décision de confinement applicable entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont conduit à l'annulation de prestations qui avaient fait l'objet d'un recouvrement auprès d'usagers. Face à cette situation inédite, il est proposé de procéder aux remboursements de ces prestations.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser en totalité les prestations suivantes, initialement prévues, aux familles concernées :

- Les classes de découverte du 12 au 19 mars 2020 et du 23 au 31 mars 2020
- Le séjour de printemps à Tamié proposé du 4 au 11 avril 2020
- 3 Pierrots : Les billets de spectacles programmés entre le 17 mars et le 30 juin 2020, pour les personnes qui n'ont pas fait le choix du report, et les billets des Opéras Live prévus les 14 mars et 11 avril 2020.

Le remboursement aux familles sera réalisé sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.

■ Délibération n° 64 : Plan de relance économique : soutien au commerce et à l'artisanat – Exonération de redevance d'occupation du domaine public

La crise sanitaire actuelle et la décision de confinement applicable entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont un impact important sur l'activité économique des commerces de proximité. **La Ville, en complément des mesures nationales, régionales et départementales, souhaite leur apporter son soutien en proposant l'exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public dû au titre de l'année 2020. Le Conseil municipal unanime décide d'exonérer et de rembourser en totalité les redevances d'occupation du domaine public routier au titre de l'année 2020 pour les commerces, restaurants, cafés et bars occupant une terrasse.** Le remboursement sera réalisé sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

Délibération n° 65 : Garantie communale d'emprunt pour une opération de réhabilitation de la résidence Immobilière 3F – rue du Dix-Huit Juin

La société IMMOBILIÈRE 3 F souhaite obtenir la garantie communale pour le remboursement d'un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de sa résidence de 188 logements sociaux située 2, rue du Dix-Huit juin 1940. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Ville à accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 600 000 € souscrit par IMMOBILIÈRE 3 F auprès de la Caisse des dépôts et consignations, incluant deux lignes de prêt d'une durée de 20 ans pour toutes les deux.** Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges. En contrepartie de la garantie communale, **la commune disposera d'un droit de réservation sur 37 logements pendant une durée de vingt ans, conformément à l'article R.441-5 du Code de la construction et de l'habitation.** Le maire est autorisé à signer la convention portant garantie d'emprunt.

JURIDIQUE

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 66 : Modification du guide des marchés publics

Dès 2012, la Ville s'est dotée de règles spécifiques pour les marchés passés en procédure adaptée, au travers d'un Guide des Achats. Ce document détermine ainsi la mise en œuvre de passation des procédures adaptées et accompagne les services municipaux dans leur application. En raison de la réforme des règles régissant les marchés publics, opérée par le Code de la commande publique, une modification de ce document s'est imposée. **Le Conseil municipal, unanime, approuve le guide des marchés publics en procédure adaptée.**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 68 : Modification du tableau des effectifs au 15 juillet 2020

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. 22 postes sont créés et 18 postes sont supprimés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 521. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe *Saint-Cloud* 2020!

1) le marché provisoire :

Quels sont les éléments ayant motivé le choix d'une structure fixe à Stella versus un marché sous toile ? Les coûts induits, le chantier depuis plus d'une semaine à côté d'une crèche, la condamnation en permanence des places de parking, l'intégration de la structure sur la place notamment posent question à de nombreux clodoaldiens. (Question posée par Delphine POTIER)

Éric BERDOATI confirme qu'il y aura deux dispositifs autour de l'église Stella Matutina : celui de la halle qui va abriter les commerces alimentaires qui nécessitent des vitrines réfrigérées (poissonnier, boucher, volailler, fromager...) avec des conditions d'hygiène respectées ; ils doivent rester en permanence sur le site pendant deux ans. Il y aura bien aussi en dessous du parvis - qui relève du domaine

public communal – le reste du marché qui bénéficiera d'une structure amovible de plein air, montée et démontée tous les mercredis et les samedis. C'était la condition de garder la quasi-totalité des commerces de qualité qui étaient présents au marché des Avelines. Le coût de la halle - 120000 € pour deux ans - est acceptable compte tenu de la délocalisation. Il est d'ailleurs intégré dans le projet général. Il n'y a pas un déficit important du nombre de places de parking. Un stationnement prévu des véhicules est matérialisé le long de la halle et dans la petite portion de la rue Ernest-Tissot mise en sens unique de l'avenue du Maréchal-Foch à l'allée des Villes-Jumelées. Cette mise en place provisoire, qui crée quelques désagrèments inévitables, devrait durer environ deux ans. Les commerçants forains sont plutôt satisfaits de cette solution concertée avec eux.

Enfin, une petite navette du Clodoald sera mise en place, à l'essai, pour les personnes à mobilité réduite.

2) La carence :

Comment envisagez-vous de sortir de la carence imposée par la Préfet et qui prive la ville de l'attribution d'une partie de son quota de logements sociaux ? (Question posée par Pierre CAZENEUVE)

Éric BERDOATI rappelle que 35 des 36 communes des Hauts-de-Seine sont soumises à la loi SRU. Seule la commune de Marnes-la-Coquette, ayant moins de 3500 habitants, échappe à cette disposition. Le 7 décembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine décidait, par arrêté préfectoral, de placer la ville en état de carence, comme huit autres communes du département. La Ville de Saint-Cloud a un taux SRU de 17,4 % et dispose d'un peu plus de 2200 logements sociaux. Parmi les neuf villes carencées, Saint-Cloud n'est pas celle qui a le plus faible nombre de logements sociaux. Plusieurs communes se trouvent en difficulté car leur plan de marche urbaniste était calé depuis 2001 sur le taux de 20 % que la loi Alur a fait passer à 25 %. Dans le cadre d'une procédure en référé engagée par la Ville de Saint-Cloud en février 2019, après qu'elle ait été déboutée une première fois en 2018, le Tribunal administratif de Cergy Pontoise avait rendu, par ordonnance du 26 mars 2019, un jugement suspendant l'exécution de cet arrêté préfectoral de carence jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du dossier. Saint-Cloud avait été la seule des neuf villes ayant effectué un recours à obtenir cette suspension. Malheureusement, suite à une requête du Préfet du 23 avril 2019 demandant de mettre fin à cette suspension, le juge des référés y répondit

favorablement par ordonnance du 27 mai 2019, estimant que le Préfet apportait des éléments présentant « un caractère nouveau » alors que ce n'était pas le cas. La Cour administrative d'appel de Versailles a, dans son arrêt, débouté le Préfet pour la carence sur la ville de Neuilly (avec un taux de logements sociaux de 6 %), la décision étant inadaptée à la situation urbaine particulière de cette cité. C'est exactement la même situation à Saint-Cloud et le maire espère que la Cour administrative d'appel de Versailles lui donne satisfaction d'autant que la Ville a trois fois plus de logements sociaux que Neuilly. Afin d'être en capacité de rattraper le retard, il faut, dans le flux, construire à Saint-Cloud 30 % de logements et non pas seulement 25 %, ce qui représenterait 22 200 logements supplémentaires pour arriver aux 25 % de logements sociaux. La Ville, qui dispose de 12 000 logements, devrait en avoir donc 34 000, ce qui est pratiquement le nombre de logements d'Issy-les-Moulineaux ; cela reviendrait à une transformation complète de la commune. Ainsi, la raison essentielle pour laquelle il y a désaccord avec l'arrêté préfectoral n'est pas du tout parce qu'il s'agit de logements sociaux mais tout simplement parce qu'une telle densification conduirait à une transformation urbaine de Saint-Cloud, à laquelle la municipalité est opposée et qui, très probablement, désenchanterait les Clodoaldiens.

Ensuite, que fait-on ? **Éric BERDOATI** est confiant par rapport au contenu et à la qualité du mémoire présenté par la Ville et a bon espoir d'obtenir satisfaction à l'audience de la Cour administrative d'appel de Versailles, qui a été malheureusement retardée en raison du confinement. En dehors de la densification, il y a d'autres sujets sur lesquels la municipalité travaille, notamment sur certains éléments d'habitat qui permettraient de requalifier des logements en logements sociaux. Il faut rappeler que le Préfet a vendu la caserne Sully au Département des Hauts-de-Seine ; il était prévu, dans l'acte de vente constitutif du prix, 7 700 m² de logements sociaux et au final le Préfet a renoncé à la réalisation de ces logements sociaux. C'est tout de même paradoxal. Les terrains disponibles sur la Ville sont des terrains d'État. Depuis 10 ans, le maire demande que les « Malaquais », vides et en état d'insalubrité, situés en face du Carré, rue d'Orléans, deviennent des logements sociaux. Il a enfin obtenu satisfaction. Ces locaux vont être réhabilités et transformés par l'État en logements étudiants.

La Ville a réussi à progresser de 10 à 17 %, ce qui fait 70 % de progression depuis 2001, sans qu'il y ait eu un trouble à l'ordre public dans la commune.

Il devient urgent de revoir la loi. Le logement est une compétence de l'État et non pas une compétence municipale. L'État doit à nouveau participer au financement. La politique de peuplement doit être confiée au maire qui, en tant que responsable de la commune, connaît le mieux les populations, les situations locales. C'est lui qui est le plus apte à effectuer le travail de proximité subtil et utile d'équilibre, d'apaisement social, d'accompagnement nécessaire aux familles nécessiteuses dans les meilleures conditions possibles.

Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche - Xavier BRUNSCHVICG

1) Ouverture des écoles et accueil des élèves

La Ville a décidé de rouvrir ses écoles élémentaires à partir du 18 mai alors qu'elle aurait pu le faire quelques jours plus tôt. Nous n'avons alors pas contesté cette décision qui avait pour but d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Cette réouverture s'est faite dans des conditions très strictes et n'a pu concerner qu'un très petit nombre d'enfants. Dès le mois de juin et la 2^e vague de déconfinement, les écoles avaient la possibilité d'étendre considérablement le nombre d'enfants accueillis, notamment grâce au dispositif 2S2C (Sport Santé Culture Civisme). La Ville a décidé de ne pas s'engager dans ce dispositif, pourtant largement promu, notamment financièrement, par l'État. L'accueil des enfants en milieu scolaire constitue pourtant une priorité. Pour les parents bien sûr qui ont besoin de retourner au travail ou tout simplement besoin de pouvoir télé-travailler plus sereinement, mais avant tout pour les enfants ! La ré-acclimatation en milieu scolaire et périscolaire est pour eux fondamentale du point de vue des connaissances, de la socialisation, de l'équilibre psychologique et de la lutte contre le décrochage scolaire, notamment pour les élèves issus des milieux les plus populaires. Jacques GRUBER y a précédemment répondu mais Xavier BRUNSCHVICG regrette néanmoins que la Ville n'ait pas saisi cette opportunité. Avez-vous des indications quant au déroulement de la rentrée scolaire ?

Jacques GRUBER indique que, conformément aux recommandations de l'Éducation nationale, la rentrée s'effectuera normalement à Saint-Cloud, en espérant qu'il n'y ait pas pendant l'été une évolution sanitaire défavorable qui nous oblige à revenir sur cette perspective.

2) Ouverture de nouvelles pistes cyclables et propositions concrètes

D'après les associations cyclistes, la crise du Covid-19 a permis de gagner plus de cinq ans en termes d'aménagement de pistes cyclables sauf à Saint-Cloud... Ah si, pardon, 50 mètres de pistes cyclables ont été aménagés en bas de la rue de Crillon. Quant aux pistes cyclables actuelles, elles sont dans un état catastrophique. Malgré mes demandes et celles des associations, la piste en provenance de Ville-d'Avray par exemple continue à être truffée de nids-de-poule et de graviers. Crevaison garantie! Alors je vais vous faire deux propositions concrètes que je vous engage à saisir :

1) Création d'une piste cyclable en double sens rue des Gâte-Ceps en instaurant un sens unique pour les voitures dans le sens de la montée. Les voitures souhaitant descendre passeraient par la rue du Bois de Boulogne. Cet axe permettrait de relier Saint-Cloud et les villes avoisinantes à Paris via la passerelle de l'Avre. La rue Bory-d'Arnex disposerait d'un double sens cycliste pour éviter le rond-point De-Lattre-de-Tassigny. Et que l'on ne me dise pas qu'il est impossible d'aménager une piste cyclable rue des Gâte-Ceps en raison de la pente. Les vélos à assistance électrique, de plus en plus nombreux, permettent de surmonter cet obstacle sans aucune difficulté. Et certains clodoaldiens, dont je fais partie, ont aussi des cuisses et des mollets encore opérationnels. Il y a aussi la possibilité d'aménager un télévélo ou cyclocable comme à Trondheim en Norvège.

Capucine du SARTEL estime que la mise en place d'une piste cyclable rue des Gâte-Ceps impliquerait pour les voitures, venant du pont des 3 Pierrots et voulant aller vers le bas de Saint-Cloud, de cisailer la rue du Calvaire pour emprunter la rue du Bois de Boulogne; cela provoquerait un bouchon important pour les véhicules venant du quartier Centre/Village ayant un « céder le passage ». Si ce « céder le passage » était enlevé, le bouchon se déplacerait vers le pont des 3 Pierrots avec, pour les automobilistes venant du pont, une grande difficulté pour tourner à gauche rue du Bois de Boulogne. Cette proposition ne donne donc pas satisfaction, sans compter le nombre de places de stationnement qu'il faudrait supprimer rue des Gâte-Ceps. Par contre, un double sens cycliste rue Bory-d'Arnex est tout à fait envisageable. Capucine du SARTEL précise que la Ville dispose actuellement de 6,3 kilomètres de pistes cyclables et de 3,5 kilomètres de doubles-sens.

Éric BERDOATI précise que les personnes qui souhaitent pratiquer le vélo doivent pouvoir le faire mais dans le respect de ceux qui ne le pratiquent pas. Il y a 41 millions de déplacements en Île-de-France. 640 000 seulement sont effectués en vélo. Il doit y avoir partage de l'espace public où chacun respecte l'autre, quel que soit son mode de déplacement.

2) Aménager la passerelle de l'Avre pour qu'elle puisse accueillir des vélos et la prolonger en pente douce au-dessus de la départementale côté Boulogne pour un accès direct, sécurisé et plus rapide au Bois de Boulogne et à Paris. Et de grâce, arrêtez de me dire que ce n'est pas possible, que c'est trop compliqué ou que ça coûte trop cher. Je vous demande, pour une fois en 15 ans, de prendre une initiative en faveur du vélo et d'organiser une réunion avec toutes les parties-prenantes : Villes de Saint-Cloud, de Boulogne, de Paris, POLD, Département, Région et associations de cyclistes. On se met autour de la table et on discute. Et de grâce, sortons de l'immobilisme!

Capucine du SARTEL, répond que nous ne sommes pas chez nous. Cette table ronde sollicitée a déjà été organisée en 2018 par les Services techniques et la Ville de Paris. Elle s'est soldée par une réponse négative en raison des sommes très importantes à engager pour réaliser ces travaux (un budget d'un million d'euros pour rehausser les barrières). Dominique LEBRUN a déjà communiqué sur ce sujet. La vocation première de cette passerelle, mis à part le transport et l'eau, est le passage des piétons. La largeur de la passerelle et la hauteur des balustrades sont des freins à l'utilisation du vélo, d'où leur tolérance et la demande de les tenir à la main ou de passer vraiment doucement. Capucine du SARTEL connaît bien ce passage qu'elle prend à vélo une à deux fois par semaine. « Prenez du temps et admirez le paysage! Il faut développer le vélo oui, mais sûrement pas au détriment des piétons. ». (Applaudissements de l'Assemblée)

3) Ouverture de la piscine

Alors que de très nombreuses piscines ouvrent après la période de confinement, Saint-Cloud s'illustre une nouvelle fois en refusant d'ouvrir la sienne. Il est vrai que nous en avons l'habitude car la piscine de Saint-Cloud reste fermée chaque année en août, malgré nos demandes, alors que c'est justement en cette période que les clodoaldiens les plus modestes, ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, en ont le plus besoin. Monsieur le Maire, pourquoi ne pas ouvrir notre piscine dès

maintenant et permettre aux clodoaldiens d'en bénéficier en juillet? Je rappelle que les villes de Paris, Garches, Versailles, Issy-les-Moulineaux, Suresnes, Courbevoie, Puteaux, Neuilly et bien d'autres encore ont déjà rouvert ou sont sur le point de le faire. Les protocoles sanitaires seraient-ils insurmontables pour la Ville de Saint-Cloud et non pour ses voisines?

Éric BERDOATI rappelle que la piscine avait été ouverte au mois d'août et le nombre d'entrées était situé entre 0 et 5! Déployer l'ensemble du personnel et des moyens, notamment la maintenance, pour un si petit nombre d'entrées n'est pas concevable.

Marc CLIMAUD précise qu'après le confinement, quelques piscines ont ouvert dès le 22 juin mais avec des conditions d'hygiène, de distanciation et le plus souvent se limitant à l'accueil de leurs habitants. La piscine est en sous-sol et la mise en œuvre d'un protocole conforme élaboré par la Ville et les services de l'État est très contraignante en ces lieux exigus : 30 personnes par 90 minutes avec une heure entre deux créneaux pour désinfecter les lieux sans compter un certain nombre de contraintes d'hygiène et aussi d'ordre technique. Ce sont les principales raisons qui ont fait prendre la décision de ne pas rouvrir.

La séance est levée à 0 h00

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 10 juillet 2020

Le maire



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 11 juin : 36, rue Royale (modification de façades)
- 11 juin : 96, rue de Garches (réfection d'une clôture et d'un escalier extérieur)
- 23 juin : 4, rue Alphonse-Moguez (extension d'une maison individuelle)
- 23 juin : 15, rue Dantan (changement de destination)
- 25 juin : 138, rue Tahère (changement de destination)
- 26 juin : 2, avenue des Marronniers (ravalement et réfection de toiture)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 15 juin : 10 bis, avenue André-Chevillon (extension d'une maison individuelle)
- 18 juin : 15, rue Preschez (extension d'une maison individuelle)
- 26 juin : 15, rue Laval (construction d'une maison individuelle)
- 26 juin : 10, avenue de Nancy (extension d'une maison individuelle)

ACTES ENREGISTRÉS DU 1^{ER} AVRIL AU 14 JUIN

NAISSANCES

Alexandre Valev ■ Eva Rorive Ortega ■ Gaspard Belet ■ Éléa Leconte Anne ■ Jules Besse ■ Maximilien Treuil ■ Elliott Fouquey ■ Juliette Mondot ■ Asma Boulemtafes ■ Eden Legeai ■ Adèle Gastinois ■ Georgia Gaunard ■ Imad Zarif ■ Lucie Nolleau ■ Rose Capone ■ Timothée Compain Crine ■ Sofia Hattou ■ Johanna Njomgang Tala ■ Lino Desjardins-Guihomat ■ Nala El Zoghbi ■ Nina Cantin ■ Raphaël Alary ■ Roxane Schreiber ■ Abigahel Oulai ■ Eliana Sea ■ Daphné Lucas ■ Arsène Parfait ■ Charles Dreyfus ■ Paul Calloud ■ Evi Laborde-Ballen ■ Constantin Amblard ■ Valentine Shen Tang ■ Olivia Desportes ■ Adam Dray ■ Hanaé Joblin ■ Sorcha Abela ■ Margaux Camperchioli ■ Gabriella Guerin ■ Charlotte Degois Faille ■ Jacques Soulier ■ Éléonore Biquillon ■ Léanne Raphaël ■ Marceau Tissidre ■ Neven Buisine Metz ■ Andrée-Winner Sa Yobouet ■ Camille Tanios ■ Antoine Born ■ Arthur Giannettini ■ Oscar Louis ■ Elias Chaârir ■ Zion Logmo-Ngog

MARIAGES

Jasmine Nehab & André Patouret ■ Anne-Claire Lainé & Stéphane Frisson ■ Yue Wang & Aymar Haudos de Possesse

DÉCÈS

Margit Vuillermet née Raschewski (76 ans) ■ Patrice Cerveaux (62 ans) ■ Philippe Maârek (63 ans) ■ Jacques Duchenois-Dapremont (92 ans) ■ Jacqueline Robert (88 ans) ■ Monique Potel née Salgues (97 ans) ■ Caroline Bustamante née Arbes (57 ans) ■ Anne Bouzy née Colin de Verdière (84 ans) ■ Domingos Batista (61 ans) ■ Patrice Daric (89 ans) ■ Geneviève Jasses née Grapin (91 ans) ■ Alfred Hanen (96 ans) ■ Phillipe Morel (81 ans) ■ Paulette Fanguin née Mauranne (87 ans) ■ Nicole Thomas née Leclerc (81 ans) ■ Anny Darpas née Buzin (84 ans) ■ Charles Hanouna (78 ans) ■ Eliane Zürcher née Mazade (90 ans) ■ Bruno Miguet (74 ans) ■ Robert Trinquet (77 ans) ■ Michelle Roger (74 ans) ■ Rosa Fabregat Baguena (101 ans) ■ Jacques Gourcuff (79 ans) ■ Laurent Le Guernevé (54 ans) ■ Serge Silliau (87 ans) ■ Daniel Auffray (51 ans) ■ Elisabeth Roudié (77 ans) ■ Yves Finger (93 ans) ■ Edgard Pérès (86 ans) ■ Michelle Ferrand née Picq (96 ans) – Bernard Watrinet (84 ans)



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Juillet 2020.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.